

Etats généraux de la presse. Commission « les modèles de la presse face au choc d'Internet ».

Première réunion, jeudi 23 octobre.

Paris, le 22 octobre,

Chers amis, chers collègues

Avant d'aborder la discussion de l'ordre du jour qui nous a été proposé par le président de notre commission, Bruno Patino, il m'est apparu indispensable, dès le début de notre première réunion, ce jeudi 23 octobre, de prévoir un point d'ordre quant à l'organisation de ces états généraux, aux procédures suivies et aux mécanismes décisionnels envisagés.

La prise en main directe de ces états généraux par la plus haute autorité de l'exécutif, en l'occurrence le président de la République, assisté de sa conseillère spéciale, Emmanuelle Mignon, et de plusieurs membres de son cabinet, a causé une vive inquiétude dans une partie de notre milieu professionnel.

Le Forum des sociétés de journalistes (il représente 27 rédactions) a finalement décidé de ne pas participer à ces réunions. Plusieurs dirigeants de médias – Denis Olivennes du *Nouvel Observateur*, Edwy Plenel du site d'informations Mediapart, Daniel Scheidemann du site Arrêts sur images - ont exprimé à des degrés divers leurs réserves qui vont d'un franc scepticisme à une opposition radicale. D'anciens dirigeants – tels Jean-François Kahn, fondateur de *Marianne*, ou Alain Genestar, ex-directeur de *Paris-Match*-, des observateurs avisés – tel Bertrand Pecquerie, directeur du World Editors Forum- ont fait de même. Enfin, une large partie de la « blogosphère » conteste et critique la procédure mise en œuvre.

Tous s'inquiètent ou s'indignent de voir la nécessaire réforme de ce qu'il est convenu d'appeler le « contrepouvoir » laissé à l'appréciation du seul pouvoir. Le discours du président de la République du 2 octobre, avec un recours fréquent au « je » (53 fois) et un engagement flou – « *J'écouterai ce qui sera dit* »- a causé un émoi certain. Emoi que partagent plusieurs membres des quatre commissions décidées par la présidence de la République, des représentants de certains titres et des syndicalistes, par exemple.

Le précédent de la « commission Copé » sur la réforme de l'audiovisuel, qui a vu le départ des représentants des principaux partis d'opposition, a accru cette inquiétude. En ces temps de crise de confiance aigue, de défiance marquée envers notre profession, toujours suspectée de collusion, de grands ou petits arrangements avec les pouvoirs en place, il nous faut entendre ces inquiétudes.

Il me semble donc indispensable, puisque nous sommes dans une procédure baptisée « états généraux », de procéder à une consultation préalable de nos membres. J'ai ainsi demandé au président de notre groupe, Bruno Patino, de bien vouloir, dès ce jeudi, à l'issue de son introduction, soumettre au vote de notre commission les trois résolutions suivantes. Elles me semblent à même d'assurer la sérénité de nos débats et de permettre à chacun d'y participer.

Résolution 1- La présidence de la République confie à la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale, en liaison avec le groupe d'études sur la presse de l'Assemblée, le soin de poursuivre l'organisation des « états généraux de la presse ». Il lui reviendra à l'issue des débats d'élaborer une ou plusieurs propositions de lois, et de soumettre au gouvernement les mesures réglementaires nécessaires, en tenant compte des propositions issues des états généraux.

Résolution 2- Chacune des quatre commissions créées pour ces états généraux de la presse doit assurer en son sein une représentation équitable des trois acteurs suivants : les sociétés de journalistes ; les associations, sociétés ou collectifs de lecteurs ; les blogueurs les plus représentatifs des débats et tendances qui animent actuellement le web.

Résolution 3- l'intégralité des débats en commission est publique. Ces débats peuvent être retransmis par tous ceux qui le désirent et par tous les moyens jugés nécessaires (texte, images et sons).

En tant que directeur éditorial du site d'information Mediapart, de l'adoption ou non de ces trois résolutions dépendra ma participation à votre commission.

En cas d'adoption, nous demeurerons certes bien éloignés de ce qu'auraient pu constituer de véritables états généraux de la presse, organisés par nos professions. Nous demeurerons tout aussi éloignés de ces grands moments de l'histoire qu'ont été l'adoption de la loi de 1881 ou la mise en place, à la Libération, du programme du Conseil national de la Résistance.

Mais les choix d'une meilleure représentation des acteurs du débat public, et d'une « tutelle » exercée par une commission parlementaire multipartite, et non plus par le cœur de l'exécutif, semblent mieux à même de garantir ce qui, je n'en doute pas, constitue pour chacun de nous le moteur de notre engagement professionnel : le pluralisme, l'indépendance.

Confraternellement

François Bonnet
www.mediapart.fr